

# Faire progresser les droits des enfants défenseurs des droits humains (EDDH) grâce à l'Examen périodique universel (EPU)

## Note thématique à l'attention des diplomates des Nations Unies

---

### 1. Qui sont les enfants défenseurs des droits humains (EDDH) ?

Tous les défenseurs des droits humains (DDH) de moins de 18 ans sont considérés comme des enfants défenseurs des droits humains (EDDH), conformément à la définition de l'enfant de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE). En 2018, le Comité des droits de l'enfant a formellement appliqué la définition des DDH établie dans la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme (ci-après « la Déclaration ») aux enfants, dans le cadre de sa [Journée de Débat Général](#) (lien uniquement disponible en anglais) pour « Protéger et donner les moyens aux enfants d'agir en tant que défenseurs des droits humains ».

Au cours des dernières années, nous avons été témoins d'une mobilisation sans précédent et croissante des EDDH à l'échelle mondiale, qui réclament une place dans l'espace médiatique et attirent l'attention sur des questions politiques mondiales telles que les changements climatiques, la discrimination raciale et la santé publique. Les enfants, même les plus jeunes, exercent ainsi davantage leurs droits civils et politiques de bien des manières, que ce soit en organisant et en participant à des manifestations pacifiques, en exprimant leur point de vue sur les réseaux sociaux, en menant des campagnes de plaidoyer ou en s'engageant auprès de politiques. La pandémie de COVID-19 a donné une nouvelle impulsion à ces mouvements, notamment dans le domaine du numérique.

### 2. En quoi le statut des EDDH est-il différent ?

Les EDDH ont non seulement les mêmes droits que les défenseurs adultes, mais la CIDE étend certains de ces droits en tenant compte du contexte social particulier des enfants. Les enfants sont confrontés à des défis et à des violations spécifiques et supplémentaires lorsqu'ils/elles agissent en tant que défenseurs des droits humains, en raison de leur statut dans la société, de leur manque de pouvoir politique, de leur absence de droit de vote et de leur dépendance vis-à-vis de leurs parents/tuteurs. Certains enfants peuvent faire face à d'autant plus d'obstacles en raison de leur genre, de leurs capacités, de leur ethnie, de leur culture ou de l'endroit où ils/elles vivent. Les enfants forment un groupe distinct de titulaires de droits et ne doivent donc pas être intégrés à d'autres groupes, tels que les « jeunes » ou les « jeunes gens ».

### 3. Pourquoi est-il essentiel de reconnaître les EDDH ?

Il existe une résistance permanente vis-à-vis de l'idée que : 1) les enfants ont des droits, en particulier des droits civils et politiques, 2) les enfants ont la capacité de comprendre et de revendiquer les droits humains, et 3) les enfants ont la possibilité et le droit de dénoncer les atteintes aux droits humains. Cette résistance rend les enfants particulièrement vulnérables et augmente les risques de préjudice lorsqu'ils/elles agissent en faveur des droits humains. La plupart des gens n'ont pas conscience que les enfants ont des droits en tant que défenseurs, comme le prévoit la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Il est essentiel que les enfants aient connaissance des mécanismes qui peuvent les aider au niveau national, régional et international. Les adultes (de pair avec les enfants) doivent s'assurer que ces mécanismes sont accessibles aux enfants et renforcer/créer les dispositifs lorsque

cela est nécessaire. En l'absence d'inclusion et de reconnaissance explicites des DDH dans les normes et mécanismes relatifs aux droits humains, leurs droits et besoins spécifiques continueront d'être ignorés, les violations continueront de ne pas être signalées et d'exister, et les enfants qui agissent pour les droits humains resteront vulnérables aux risques de préjudice.

#### 4. Pourquoi devrait-on utiliser la terminologie de EDDH pour les enfants ?

Le terme « défenseur des droits humains » est largement compris et utilisé pour les adultes, il n'y a aucune raison pour qu'il ne soit pas utilisé pour des enfants prenant part à des activités similaires. La lecture des cadres normatifs existants (tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques [PIDCP] et la Convention relative aux droits de l'enfant [CIDE]) conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme offre aux défenseurs une protection juridique spécifique et oblige les États et les autres parties à l'action. Ces protections sont aussi importantes, voire plus, pour les enfants qui agissent pour défendre les droits humains. Il est donc d'une importance cruciale que le terme officiel soit également utilisé pour les enfants.

#### 5. Où en sommes-nous actuellement ?

Ce n'est que très récemment que la définition des DDH a été appliquée formellement et explicitement aux enfants, et ce grâce à la [Journée de Débat Général](#) du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Cette discussion a été alimentée par des EDDH du monde entier et a marqué un tournant dans la sensibilisation et la connaissance des activités et des contributions des EDDH, ainsi que des obstacles et des problèmes auxquels les enfants sont confrontés dans leurs actions pour faire avancer les droits humains. Pour répondre à l'une des problématiques sous-jacentes, Child Rights Connect a publié, en 2020, une analyse complète des droits des EDDH et un [Guide](#) pour leur mise en œuvre. On a généralement tendance à penser que l'appellation EDDH soulève une question de sémantique, de nombreuses personnes remettant même en question l'intérêt d'appeler les enfants des défenseurs des droits humains. Cependant, le Guide d'implémentation démontre que la reconnaissance des EDDH est surtout et avant tout une question de fond. L'objectif principal devrait être la mise en œuvre de la Déclaration et de la CIDE ; **ainsi l'utilisation du terme EDDH dans le cadre de l'établissement de normes rend explicite le fait que la Déclaration s'applique également aux enfants et qu'elle doit être mise en œuvre parallèlement à la CIDE.** Le Guide met également en exergue l'absence généralisée de normes et de jurisprudence dans les mécanismes internationaux des droits humains.

Cependant, malgré l'attention croissante portée à la situation et aux droits des EDDH, notamment par le Rapporteur ou la Rapporteuse spécial(e) des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (SRHRD) et le Conseil des droits de l'homme (CDH), les enfants et les défenseurs des droits humains sont trop souvent écartés des discussions et des processus pertinents en raison d'un manque de sensibilisation, ceci ayant pour résultat la non prise en compte de leurs droits spécifiques, par exemple lors de l'élaboration de législation et de mécanismes de protection des DDH. Conformément à l'Index universel des droits de l'homme, l'EPU n'a jamais publié de recommandation particulière concernant les EDDH. Alors que de nombreuses recommandations ont trait aux DDH en général et quelques autres aux jeunes, les enfants n'ont jamais été mentionnés en tant que groupe spécifique de DDH auquel il faut prêter attention, ce qui fait qu'ils sont souvent laissés pour compte lors de la mise en œuvre de ces recommandations générales.

## 6. Que pouvez-vous faire dans le contexte de l'EPU ?

Vous pouvez promouvoir les droits des EDDH en étant le premier État à formuler une recommandation de l'EPU à leur sujet. Vous pouvez vous aider du [Guide d'implémentation](#) pour rédiger des recommandations Spécifiques, Mesurables, Adéquates, Réalistes, et Temporellement définies (SMART). La société civile de la République de Moldova a récemment utilisé le Guide pour rédiger le tout premier [rapport](#) EPU émanant de la société civile entièrement orienté sur les droits des EDDH. Trois recommandations générales sur les DDH et l'enseignement sur les droits humains qui ont été données à la République de Moldova lors du dernier examen de son EPU ont été utilisées pour élaborer des recommandations spécifiques concernant les EDDH. Malheureusement, les recommandations n'ont pas été soutenues par les États qui les ont formulées lors du présent cycle de l'EPU ; cependant, elles sont certainement pertinentes et adaptables à d'autres contextes où les EDDH sont confrontés à des défis similaires, et elles peuvent donc être utilisées pour des examens d'autres États.

*S'assurer que les enfants défenseurs des droits humains ont les moyens d'évaluer les risques et leur garantir l'accès à des dispositifs multiples, sûrs et adaptés, y compris (mais pas seulement) l'école, une prise en charge, ainsi que d'autres structures de protection de l'enfance, etc., pour qu'ils/elles puissent dénoncer les violations de leurs droits et recevoir le soutien et la protection dont ils/elles ont besoin.*

*S'assurer que les droits civils et politiques des enfants défenseurs des droits humains sont protégés par la loi, que toute restriction quant à l'exercice de ces droits soit encadrée par la loi, et soit nécessaire, raisonnable et non-discriminatoire ; mettre en place des stratégies de sensibilisation auprès du grand public (dont l'éducation parentale) pour une meilleure compréhension des droits civils et politiques des enfants.*

*S'assurer que tous les enfants scolarisés (dans le cadre des programmes nationaux obligatoires) et non scolarisés reçoivent des enseignements des droits humains, en particulier sur leurs droits en tant qu'enfants défenseurs de droits humains, sur la manière de les revendiquer, et sur la réglementation en cas de non-respect des droits humains à l'école et en dehors de l'école.*

**Recommandations concernant les EDDH contenues dans la soumission à l'EPU par la société civile de la République de Moldova**

Considérant que le 4<sup>e</sup> cycle de l'EPU sera davantage orienté sur le suivi, il est important d'introduire des recommandations sur les EDDH en s'appuyant sur les recommandations précédentes de l'EPU relatives aux droits qui sont essentiels pour les EDDH, malgré l'absence du mot « EDDH ». Par exemple, certaines [recommandations](#) de l'EPU émises lors de la dernière révision de la situation en Thaïlande sont sans aucun doute le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique des EDDH, comme en témoignent les rapports d'[Amnesty International](#) et de [Front Line Defenders](#) en tant que membres de la société civile.

*Revoir intégralement l'usage de la législation de lèse-majesté, en particulier à l'égard des mineurs, afin de respecter les normes internationales relatives aux droits humains, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant.*

*Mettre fin aux arrestations et poursuites d'enfants au titre de l'article 112 du Code pénal et d'autres articles relatifs à la sécurité et à l'ordre public, et veiller au respect des obligations incombant à la Thaïlande au titre des articles 13, 15 et 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant.*

## **Recommandations faites à la Thaïlande à l'occasion de son examen de l'EPU**

Le Conseil des droits de l'homme (CDH) a appelé à plusieurs reprises les États à développer, soutenir et protéger des environnements sûrs et donnant aux EDDH les moyens d'agir (par exemple, [A/HRC/RES/40/11](#), [A/HRC/RES/45/30](#) et [A/HRC/46/7](#)). Ci-dessous, une compilation des résolutions du CDH et d'autres normes qui peuvent être employées pour élaborer des recommandations SMART pour l'EPU relatives aux droits de l'homme.

*En reconnaissant l'effet positif, l'importance et la légitimité du rôle joué par les enfants défenseurs des droits humains dans la promotion des droits humains ainsi qu'en reconnaissance de leurs droits et besoins spécifiques, les États doivent fournir un environnement sûr et qui leur donne les moyens, en ligne et hors ligne, de mener leurs initiatives et celles des mouvements menés par des enfants, de promouvoir une innovation axée sur les enfants et d'assurer leur protection contre toute conséquence négative (comme les actes d'intimidation, le harcèlement, la privation de liberté et les abus) ou de représailles.*

***Expression privilégiée dans le cadre d'une recommandation de l'EPU concernant les EDDH, fondée sur le texte de Résolution existant***

Enfin, il convient de noter que le Comité des droits de l'enfant a formulé des recommandations spécifiques concernant les EDDH dans ses observations finales. Il s'agit de normes importantes sur lesquelles l'EPU devrait s'appuyer. Child Rights Connect assure le suivi des recommandations sur les EDDH du Comité par le biais de son « *Child participation and empowerment monitor* » (dispositif de suivi de la participation et de l'autonomisation des enfants), publié à la fin de chaque session du Comité sur le [site web](#) (en anglais) de Child Rights Connect.

*Le Comité invite instamment l'État partie à mener sans délai des enquêtes approfondies sur toutes les allégations d'intimidation de défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs des droits de l'enfant et leurs familles, et à veiller à ce qu'ils bénéficient d'un accès suffisant à la justice et ne soient plus victimes de harcèlement, d'actes d'intimidation, de représailles ni de violences. Observations finales du Comité des droits de l'enfant du Rwanda*

*Renforcer les mécanismes de protection pour les défenseurs des droits humains et apporter des modifications à l'Acte du 20 juin 2014, afin de s'assurer que les enfants défenseurs des droits humains y sont pris en compte. Observations finales du Comité des droits de l'enfant de la Côte d'Ivoire*

*Impliquer les enfants, y compris les enfants défenseurs des droits humains, dans le cadre de la collaboration avec la société civile. Observations finales du Comité des droits de l'enfant de l'Angola*

***Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies***

## **7. Conclusion**

Il est grand temps que l'EPU réponde à la réalité émergente de l'augmentation du nombre, de la mobilisation et de l'engagement des enfants défenseurs des droits humains dans le monde, ainsi qu'à leur situation et à leurs besoins, et qu'il émette des recommandations pouvant exercer une influence concrète au niveau national pour protéger ces enfants et leur donner les moyens d'agir pour faire avancer les droits humains.